

Informations Edition 07 / 2024

Communales

Administration communale – Case postale 117 – 2882 St-Ursanne – 032 461 31 28



COMMUNE DE
CLOS DU DOUBS

Diffusion à l'ensemble de la commune

Administration
communale

Vacances d'été

L'administration communale et l'agence AVS seront fermées pour les vacances d'été du :

Mercredi 10 juillet au lundi 12 août compris

Les personnes qui ont des affaires urgentes à traiter voudront bien en tenir compte.

Restrictions à la circulation

Manifestations

Plusieurs manifestations seront organisées durant l'été. Afin d'assurer leur déroulement dans les meilleures conditions possibles, les restrictions au trafic suivantes seront appliquées :

- **Estivades**, les dimanches du 7 juillet au 25 août, Saint-Ursanne : zone piétonne en vieille ville
- **Les Tchérattes**, 3 août, Epauvillers : diverses restrictions et déviations de circulation
- **Course des Rangiers**, 17 et 18 août, Saint-Ursanne : zone piétonne en vieille ville et diverses restrictions

Les bornes escamotables aux portes St-Pierre et St-Paul seront actionnées pour boucler la circulation à l'occasion des Estivades. Le système permet de **sortir en tout temps** automatiquement du centre ancien. Cependant, **l'entrée ne sera pas possible**. Nous rappelons que les citoyens peuvent bénéficier auprès de l'administration communale des macarons permettant de stationner sans contrainte hors du centre ancien.

Fête de la
population

Cérémonie communale

La fête de la population se déroulera le dimanche **6 octobre à Epiquez à 11.00 heures**. Les Autorités fêteront à cette occasion les nouveau-nés, les jeunes atteignant leur majorité et les nouveaux habitants. Des informations complémentaires seront communiquées ultérieurement à ce sujet

Bornes pour
véhicules
électriques

Bornes de recharges pour véhicules électriques

Les bornes de recharge pour véhicules électriques sur le parking de la route de St-Hippolyte, vers le hangar communal, à Saint-Ursanne, seront en service à partir du 4 juillet 2024. Les propriétaires de véhicules électriques bénéficieront dès cette date, sur le territoire communal, de 4 stations de recharge pour leur voiture. Il s'agit de recharge normale de type 2 AC standardisée. Les moyens de paiement ordinaires pour ce type de prestations sont disponibles, soit un code QR ou une carte RFID. Le tarif est actuellement fixé à 59 ct/kWh. La Commune est propriétaire des installations et le produit net de la vente d'électricité bénéficiera ainsi aux comptes communaux.

Nous vous souhaitons un bel été et d'agréables vacances.